CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil municipal le 26 janvier 2023 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Cette séance fut convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal et l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du Conseil municipal et chaque membre déclare en avoir reçu copie.

Étaient présents : la mairesse, madame Danielle Desjardins, les conseillères mesdames Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers, messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Était absente : madame Karine Dostie

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Danielle Desjardins ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 04 minute.

2023-02-2632 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance

2. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-496-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2017-496;**

3. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-496-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2017-496 AFIN D'AUGMENTER CERTAINS FRAIS RELATIFS À L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DE PRÉVOIR UNE TARIFICATION POUR L'OBTENTION D'UN DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT L'INSTALLATION SEPTIQUE DESSERVANT UN BÂTIMENT;**

4. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-498 AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS À LA SECTION II DU CHAPITRE III RELATIVE AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL;**

5. **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-498 AFIN D'INTERDIRE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE TYPE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS TOUTES LES ZONES DU TERRITOIRE;**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2023

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-02-2633 **2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-496-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2017-496**

Le conseiller monsieur Régent Gosselin

- Donne avis de motion que le règlement 2017-496-5 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 2017-496 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2017-496-5 ;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-496-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2017-496 AFIN D'AUGMENTER CERTAINS FRAIS RELATIFS À L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DE PRÉVOIR UNE TARIFICATION POUR L'OBTENTION D'UN DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT L'INSTALLATION SEPTIQUE DESSERVANT UN BÂTIMENT

Ce point est reporté

2023-02-2634 **4.ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-498 AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS À LA SECTION II DU CHAPITRE III RELATIVE AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL**

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des corrections à la section II du chapitre III relative aux usages complémentaires à un usage résidentiel;

ATTENDU QUE ces modifications n'ont pas pour effet de modifier les usages autorisés ou interdits ni leur condition d'exercice;

ATTENDU QUE le présent règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 15 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le projet de règlement 2017-498-18 amendant le règlement de zonage 2017-498 soit adopté

2023-02-2635 **5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-19 AMENDANT LE**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2023

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-498 AFIN D'INTERDIRE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE TYPE RÉSIDENCE PRINCIPALE » DANS TOUTES LES ZONES DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « hébergement touristique de type résidence principale » dans toutes les zones du territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 de la *Loi sur l'hébergement touristique* (L.Q., 2021, c.30), aucune disposition d'un règlement municipal ne peut avoir pour effet d'interdire l'usage « hébergement touristique de type résidence principale » à moins que la municipalité soumette aux citoyens les modalités d'encadrement de l'usage selon la procédure d'approbation référendaire prévue à cet article;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) et à la *Loi sur l'hébergement touristique* (L.Q., 2021, c.30);

ATTENDU QU'un avis de motion et le premier projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 15 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le premier projet de règlement 2017-498-19 amendant le règlement de zonage 2017-498 soit adopté

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse madame Danielle Desjardins fait la lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

2023-02-2636 **7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance extraordinaire à 19 heures 29 minutes.

Danielle Desjardins	Ron Kelley
Mairesse	Directeur général et Greffier-trésorier